

**SIIC DE PARIS A ETE INFORMEE PAR LE GROUPE REALIA DE LA SIGNATURE D'UN ACCORD AVEC EUROSIC
POUR L'ACQUISITION DE LA PARTICIPATION DETENUE PAR REALIA DANS SIIC DE PARIS**

Paris (France), le 5 juin 2014

Suite au communiqué de presse publié le 20 mai 2014, SIIC de Paris a été informée par le groupe Realia, actionnaire majoritaire de la société, de la signature ce jour de l'accord relatif à l'acquisition par Eurosic SA (Eurosic) de l'ensemble des actions SIIC de Paris détenues par Realia représentant 58,95% du capital et des droits de vote de SIIC de Paris, à un prix en numéraire de 21,77 euros par action¹ (diminué de toute distribution par action réalisée d'ici la cession des actions).

Eurosic et Société Foncière Lyonnaise (SFL) ont par ailleurs annoncé par communiqués en date du même jour la signature d'un accord relatif à l'acquisition par Eurosic de l'ensemble des actions SIIC de Paris détenues par SFL, représentant 29,63% du capital et des droits de vote de cette dernière, à un prix de 24,22 euros par action (diminué de toute distribution par action réalisée d'ici la cession des actions).

L'acquisition par Eurosic des participations détenues par Realia et SFL dans SIIC de Paris une fois réalisée conduira au dépôt par Eurosic d'une offre publique d'achat obligatoire visant les actions SIIC de Paris dans les conditions visées au communiqué publié par Eurosic le 5 juin 2014.

A PROPOS DE SIIC DE PARIS

SIIC de Paris est une foncière spécialisée dans la détention et la gestion d'actifs immobiliers de bureaux situés à Paris et principalement dans le QCA (Quartier Central des Affaires). SIIC de Paris a opté pour le régime des Sociétés d'Investissements Immobiliers Cotées (SIIC) en 2004. Depuis 2006, le groupe espagnol Realia est l'actionnaire majoritaire de SIIC de Paris. L'action SIIC de Paris est cotée à Euronext Paris - Compartiment B sous le code ISIN FR0000057937. Le titre SIIC de Paris fait partie de l'indice « IEIF SIIC France » depuis 2004 et a intégré l'indice « IEIF Europe » depuis le 25 mars 2008.

¹ Le prix de 21,77 euros par action (diminué de toute distribution par action réalisée d'ici la cession des actions) reflète l'ajustement lié à la distribution de l'acompte sur dividende d'un montant de 0,23 euro par action mis en paiement le 15 mai 2014, par rapport au prix de 22 euros par action (dividendes versés en 2014 attachés) visé dans le communiqué du 20 mai 2014.